

INAUGURATION de l'ÉCOLE de l'OUDON et du CENTRE DE LOISIRS les P'TITES FOURMIS

Conjuguant l'ancien et le moderne, le complexe École de l'Oudon et Centre de Loisirs les P'tites Fourmis a été inauguré le samedi 26 février par le maire Anthony ROULLIER qui, outre les parents d'élèves, les écoliers, le corps enseignant, l'équipe municipale et les habitants, recevait Monsieur le Préfet Xavier LEFORT, Monsieur le député Yannick FAVENNEC, Madame la sénatrice Elisabeth DOINEAU, Monsieur le sénateur Guillaume CHEVROLLIER, Monsieur le vice-président du conseil départemental Louis MICHEL, Madame la présidente de la CAF Evelynne GILLOT et plusieurs élus locaux.

L'extension du bâtiment, initiée par la précédente municipalité, a été réalisée par l'architecte Nicolas VICTOR. Après 18 mois de chantier, le site a accueilli l'ensemble des élèves le 3 janvier 2021.

Ces travaux visaient à regrouper sur le site, les 3 classes et le Centre de Loisirs, à améliorer les locaux, à apporter plus de confort dans les conditions d'apprentissage et lieux de vie des enfants, ainsi que dans les conditions de travail des enseignantes, de la directrice et des animateurs du Centre de Loisirs ainsi que pour le personnel communal.

Le coût global de la transformation s'élève à 1 209 602 €.



VIE DE LA COMMUNE

LA COMMISSION ENFANCE – JEUNESSE



De gauche à droite :
Florence CHASSÉ, Béatrice GUÉGAN, Alexandra FOUCAULT
(responsable de la Commission), Anaïs LAUTRU

La Commission accompagne les actions liées à l'enfance, la jeunesse et aux affaires scolaires.

La Commission est chargée de :

- représenter la commune auprès de l'École de l'Oudon et du Centre de Loisirs « les p'tites fourmis » ;
- mettre en œuvre les actions de l'accueil périscolaire et du Centre de Loisirs ;
- prendre en charge les questions de politique éducative, et d'assurer le suivi des actions en faveur de la jeunesse ;
- garantir une restauration collective innovante, locale et de qualité.

Elle participe aux conseils d'école.

Les orientations pour 2022 :

- Réécriture du Plan éducatif de Territoire (PEdT)
- Mise en place d'un conseil municipal des jeunes



CONSEIL MUNICIPAL

Emmanuel HOUSSAY a démissionné de ses fonctions de conseiller municipal le 15 janvier 2022.

Les P'tites fourmis accueillent Anne-Sophie CIVÉ et Thomas DUVAL



Anne-Sophie nous a rejoint le 7 mars, elle succède à Bénédicte.



Le 3 janvier, Thomas a intégré l'équipe au départ d'Adrien.

JUILLET 2022



Dispositif "Argent de poche"

Agé(e) de 16 à 17 ans ... Missions de 9h à 12h

Inscris-toi avant le lundi 6 juin 2022

sur le site de Laval Agglo ou par mail : contratville@agglo-laval.fr
ou retrait du dossier auprès de la mairie de Beaulieu-sur-Oudon

DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS

Le SECOURS POPULAIRE - Accueil des enfants pour l'été 2022

Le SECOURS POPULAIRE de la MAYENNE recherche des familles bénévoles pour accueillir des enfants des YVELINES de 6 à 12 ans pendant les vacances d'été, afin de les extraire de leur cadre quotidien, de leur faire vivre de bons moments, et de leur permettre d'enregistrer des souvenirs .

Ces séjours ont lieu du 15 juillet au 29 juillet 2022 et du 29 juillet au 12 août 2022.

Pour tous renseignements : tel 02 43 56 41 89 - courriel spf53.vacances@orange.fr

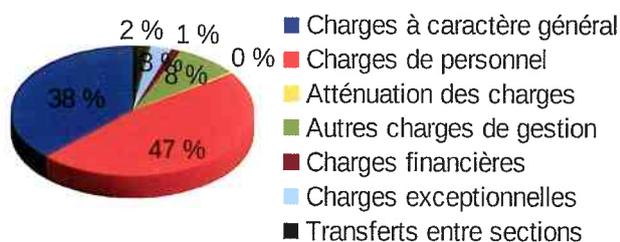
Adresse : 9/11 rue Achille Bienvenu 53000 LAVAL

EXERCICE COMPTABLE 2021 – PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE

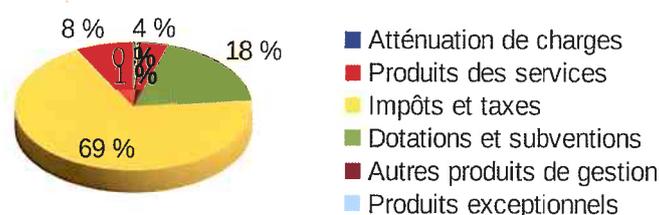
FONCTIONNEMENT – Budget principal			
Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	253 767,13	Atténuation de charges	284,62
Charges de personnel	319 157,59	Produits des services	70 577,22
Atténuation des charges	2 167,00	Impôts et taxes	631 221,47
<i>(dont 1 646 € dégrèvement taxe foncière jeunes agriculteurs)</i>		<i>(dont 198 294 € taxes habitations + taxes foncières ;</i>	
Autres charges de gestion	56 994,75	<i>262 250 € attribution de compensations ;</i>	
<i>(dont 38 396,80 € indemnités élus ;</i>		<i>129 900 € taxe sur les pylônes électriques)</i>	
<i>6 826,96 € subventions aux associations (1))</i>		Dotations et subventions	168 439,08
Charges financières	9 049,23	Autres produits de gestion	36 645,77
Charges exceptionnelles	19 050,89	<i>(dont 36 644,83 € revenus des immeubles)</i>	
<i>(dont 17 369 € : subvention aux personnes de droit privé -</i>		Produits exceptionnels	6 914,46
<i>lotissement)</i>			
Transferts entre sections	15 663,00		
	675 849,59		914 082,62

Soit un excédent de : **238 233,03 €**

Répartition des dépenses de fonctionnement



Répartition des recettes de fonctionnement



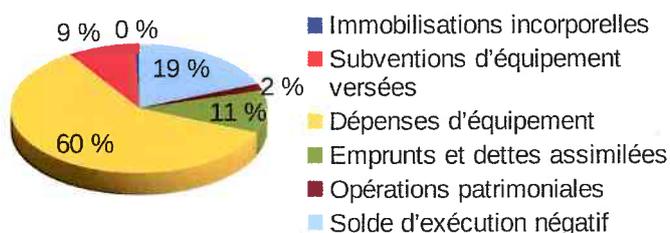
(1) Détail des subventions versées par la Commune aux associations en 2021

Associations	Montants attribués en 2021	
Alli'âges Le Pertre	100,00	Associations à caractère social
Les Amis de l'Oudon	600,00	
Espace de découvertes et d'initiatives	150,00	
Secours catholique Caritas France	50,00	
Association d'Aide à Domicile de Méral (ADMR)	1 400,00	
Secours populaire français	50,00	
Union Départementale des Associations Familiales (UDAF)	70,00	Associations à caractère médical
Association française des Scléroses en plaques	70,00	
Associat° française contre les Myopathies (La Mayenne)	70,00	
APF France Handicap – Délégation de la Mayenne	70,00	
La ligue contre le cancer	70,00	
Associat° dép. des infirmes moteurs cérébraux de La Mayenne	70,00	
Association des donateurs de sang Quelaines	70,00	Divers
L'Étoile Sportive de Beaulieu-sur-Oudon (ESB)	300,00	
L'Association des Parents d'Elèves de l'école (APE)	1 000,00	
Société Protectrice des Animaux (SPA)	180,88	
Prévention routière 53	70,00	
Centre de formation Chambre des métiers et de l'artisanat	70,00	
Conseil Architecture, Urbanisme, Environnement (CAUE 53)	50,00	
Alliance des Beaulieu de France (adhésion)	181,65	
Familles Rurales Montjean/Beaulieu	1 500,00	
Association Voile à l'école	70,00	
Polleniz	183,55	
Ca fourmille (association dissoute)	600,00	
	7 046,08 €	

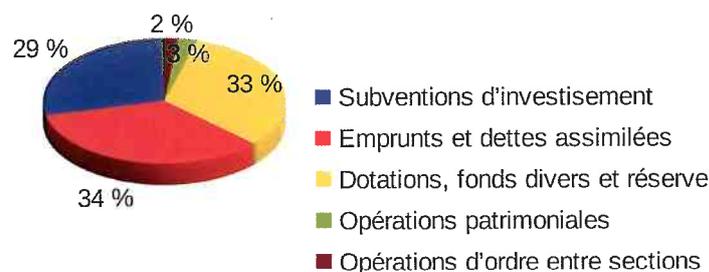
L'épargne brute (excédent de recettes dégagé par la section de fonctionnement par rapport aux dépenses) dégagée annuellement de la section de fonctionnement a permis de couvrir le remboursement de l'annuité de la dette en capital mais aussi de participer au financement des dépenses d'équipement importantes.

INVESTISSEMENT – Budget principal			
Dépenses		Recettes	
Immobilisations incorporelles	4 896,48	Subvention d'investissement	245 787,82
Subventions d'équipement versées	104 801,09	(dont 18 561,86 € Région, 78 620 € Département, 94 375 € DETR, 16 000 € Amendes de police)	
Dépenses d'équipement	719 270,42	Emprunts et dettes assimilées	293 424,08
(dont 177 521,08 € restructuration école/cantine/garderie ; 377 945,43 € Installation, matériel et outillage)		Dotations, fonds divers et réserve	279 602,31
Emprunts et dettes assimilées	129 311,62	(dont 183 826 € FCTVA ; 95 070,49 € excédent de la section de fonctionnement)	
(dont 123 654,62 € emprunt)		Opérations patrimoniales	21 522,07
Opérations patrimoniales	21 522,07	Opérations d'ordres entre sections	15 663,00
Solde d'exécution négatif	227 615,72		
	1 207 417,40		855 999,28
			1439929,6
			-351 418,12 €

Répartition des dépenses d'investissement



Répartition des recettes d'investissement



Le budget primitif 2022 a été voté par l'assemblée délibérante lors de la séance du Conseil municipal du 1^{er} avril 2022.

Excédent de fonctionnement 2021 :

Recettes – Dépenses (Année 2021) = 238 233,03 €
 Excédent 2020 = 270 011,43 €
508 244,46 €



Excédent reporté en recette au BP 2022 :

- 328 769,45 € en Investissement
- 179 475,01 € en Fonctionnement

Déficit d'investissement 2021 :

Recettes – Dépenses (Année 2021) = **-351 418,12 €**



Déficit reporté en dépense au BP 2022, en section d'Investissement